



RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Bid Receiving Public Works and Government
Services Canada/Réception des
soumissions/Travaux publics et Services
gouvernementaux Canada
The Cambridge Building
3 Queen Street/3, rue Queen
Charlottetown
Prince Edward Island
C1A 4A2

SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Veuillez adresser toute demande de renseignements par écrit à l'attention de l'autorité contractante, Crystal Bysterveldt, soit par télécopieur ou par courriel à: crystal.bysterveldt@tpsgc.gc.ca.

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Public Works and Government Services Canada
The Cambridge Building
3 Queen Street/3 rue, Queen
PO Box 1268/CP 1268
Charlottetown
Prince Ed
C1A 4A2

Title - Sujet D'ÉTAGERES MOBILES	
Solicitation No. - N° de l'invitation G9292-177113/A	Amendment No. - N° modif. 005
Client Reference No. - N° de référence du client G9292-177113	Date 2016-09-22
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$PWC-024-3939	
File No. - N° de dossier PWC-6-39065 (024)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2016-09-27	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Bysterveldt, Crystal	Buyer Id - Id de l'acheteur pwc024
Telephone No. - N° de téléphone (902) 940-7122 ()	FAX No. - N° de FAX (902) 566-7514
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

LE PRÉSENT ADDENDA VISE À PRÉSENTER LES RÉPONSES SUIVANTES AUX QUESTIONS POSÉES PAR LES SOUMISSIONNAIRES.

LES CHANGEMENTS SUIVANTS AUX DOCUMENTS D'APPEL D'OFFRES ENTRENT EN VIGUEUR IMMÉDIATEMENT. CET ADDENDA FERA PARTIE DES DOCUMENTS CONTRACTUELS.

VOIR ANNEXE MODIFIÉE "C" CI-DESSOUS MODIFIÉ 22 SEPTEMBRE/16

ANNEXE « C »

ÉVALUATION TECHNIQUE

CONDITIONS OBLIGATOIRES

Les soumissions DOIVENT répondre aux conditions obligatoires ci-dessous. Pour démontrer qu'ils respectent les spécifications techniques, les fournisseurs DOIVENT indiquer dans leur soumission les spécifications complètes ou inclure de la documentation descriptive de l'équipement offert.

Les spécifications complètes ou la documentation descriptive devraient accompagner la proposition, ou elles peuvent être présentées plus tard. Si le fournisseur ne soumet pas les spécifications complètes ou la documentation descriptive comme demandé, l'autorité contractante l'informerait qu'il doit le faire et lui donnerait une date pour ce faire. La soumission sera jugée non recevable si le fournisseur omet de répondre à la demande de l'autorité contractante durant cette période.

Les propositions qui manquent aux conditions obligatoires seront jugées non recevables.

REMARQUE AUX SOUMISSIONNAIRES : INSCRIVEZ DANS LA COLONNE *RÉFÉRENCE* LE NUMÉRO DE PAGE DE VOTRE PROPOSITION QUI CORRESPOND À LA CONDITION.

	Conditions obligatoires	Référence	Commentaires
4.1	Étagères mobiles		
4.1a	Étagères pour cassettes		
1	Étagères mobiles manuelles pour cassettes. La hauteur à partir du plancher jusqu'à la base du tiroir supérieur doit être au minimum 51" et au maximum, 56".		
2	Pare-chocs de 4" entre les étagères mobiles fermées.		
3	Les étagères peuvent occuper une superficie maximum de 5981 mm X 2438 mm (23' x 8').		
4	La dimension des cassettes est de 4" hauteur X 4" largeur X 1" épaisseur, la dimension des tiroirs coulissants doit être d'une hauteur minimum de 4" et hauteur maximum de 5", 2 tiroirs de largeur égale à l'intérieur de la limite d'espace de 7".		
5	Une tablette de travail coulissante pour chaque étagère.		
6	Le système entier doit pouvoir contenir 15 300 cassettes.		
7	Le fournisseur doit fournir un système de verrouillage pour les cassettes. Les tiroirs doivent être verrouillables, et le fournisseur doit fournir un système de verrouillage pour le rayonnage à baie ouverte afin d'empêcher les retraits de dossiers papier après les heures de travail.		
	Spécification du		

	<p>G1-028 Utilisation sécuritaire des rayonnages mobiles 3. Conditions relatives à la sécurité 3.1 Utilisation des produits disponibles sur le marché (COTS) 3.2 Modification des procédures d'entreposage des renseignements Protégé A, Protégé B et cotés Confidentiel http://www.rcmp-grc.gc.ca/physec-secmat/pubs/g1-028-fra.htm#3.1</p>		
4.1b	Étagères pour dossiers papier		
1	Étagère mobile manuelle à rayonnage à double face et à haute densité pouvant contenir les dossiers papier (525-550 pieds linéaires de dossiers)		
2	Pare-chocs de 4" entre les étagères mobiles fermées		
3	Hauteur maximum jusqu'à la tablette supérieure utilisable : 77"		
4	Sept tablettes utilisables par étagère		
5	Quatre diviseurs par tablette.		
6	Une tablette de travail coulissante pour chaque étagère		
7	Les étagères doivent occuper une superficie maximum de 8255 mm x 2133 mm (27' x 7').		
8	<p>Le fournisseur doit fournir un système de verrouillage pour le rayonnage à baie ouverte afin d'empêcher les retraits de dossiers papier après les heures de travail.</p> <p>Spécification du G1-028 Utilisation sécuritaire des rayonnages mobiles 3. Conditions relatives à la sécurité 3.1 Utilisation des produits disponibles sur le marché (COTS) 3.2 Modification des procédures d'entreposage des renseignements Protégé A, Protégé B et cotés Confidentiel http://www.rcmp-grc.gc.ca/physec-secmat/pubs/g1-028-fra.htm#3.1</p>		
4.2.1	Les produits qui doivent avoir la norme CSA ou ULC doivent être identifiés ou étiquetés adéquatement pour prouver qu'ils ont été inspectés et approuvés et qu'ils répondent à toutes les exigences canadiennes en matière de sécurité.		
4.3.1	L'entrepreneur doit fournir une garantie écrite signée et émise au nom de Sa Majesté la Reine du chef du Canada, indiquant que les étagères sont garanties contre tout défaut matériel pour une période d'un an à compter de la date de livraison ou la période normale de garantie du manufacturier, si elle est plus longue.		
6.0	Dates de livraison et d'achèvement des travaux		
6.1.1	L'enlèvement et l'élimination des neuf étagères électroniques Kardex doivent être effectués avant la livraison des nouvelles étagères.		
6.1.2	Toutes les étagères et les produits et le matériel connexes de ce contrat doivent être livrés au bureau de Bathurst de 6 à 8 semaines après l'attribution du contrat.		
6.1.3	La date limite pour achever l'installation de toutes les étagères est le 31 janvier 2017.		
7.0	Les manuels et la formation doivent être bilingues.		
8.0	L'entrepreneur est responsable d'embaucher et d'établir l'horaire des commissaires qui doivent être sur place pendant que son équipe d'installation s'y trouve. Les heures de travail se trouvent dans l'Énoncé des travaux.		

1. **QUESTION**

Murray a dit que le rayonnage devait être muni d'un système de verrouillage. Cette exigence n'est pas comprise dans le devis actuel, mais elle est obligatoire.

RÉPONSE

Ajouter 4.1A7 à l'annexe «A» - Énoncé des travaux:

Le fournisseur doit fournir un système de verrouillage pour les cassettes. Les tiroirs doivent être verrouillables, et le fournisseur doit fournir un système de verrouillage pour le rayonnage à baie ouverte afin d'empêcher les retraits de dossiers papier après les heures de travail.

Spécification du

G1-028 Utilisation sécuritaire des rayonnages mobiles

3. Conditions relatives à la sécurité

3.1 Utilisation des produits disponibles sur le marché (COTS)

3.2 Modification des procédures d'entreposage des renseignements Protégé A, Protégé B et cotés Confidentiel

<http://www.rcmp-grc.gc.ca/physec-secmat/pubs/g1-028-fra.htm#3.1>

Ajouter 4.1B8 à l'annexe «A» - Énoncé des travaux:

Le fournisseur doit fournir un système de verrouillage pour le rayonnage à baie ouverte afin d'empêcher les retraits de dossiers papier après les heures de travail.

Spécification du

G1-028 Utilisation sécuritaire des rayonnages mobiles

3. Conditions relatives à la sécurité

3.1 Utilisation des produits disponibles sur le marché (COTS)

3.2 Modification des procédures d'entreposage des renseignements Protégé A, Protégé B et cotés Confidentiel

<http://www.rcmp-grc.gc.ca/physec-secmat/pubs/g1-028-fra.htm#3.1>